



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 13 mars 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 50

SCCV ATHENA
7, Rue Saint-Nicolas
57100 THIONVILLE
A l'attention de Monsieur BALANT

Objet : Dossier de déclaration – Construction en zone inondable – Résidence Athéna
Accord avant le délai de 2 mois

Ref : FP/RS - ASPE-L9

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Construction en zone inondable – Résidence Athéna à THIONVILLE**

(dossier enregistré sous CASCADE 57-2016-00505).

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 30 janvier 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de THIONVILLE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- BEPG

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PI, la chargée de mission Police de l'eau



VALERIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER